

Réunion plénière du mercredi 25 septembre 2013***Membres présents :***

Jan Verhoeve, président, Christine Collet, Dominique Darte, Michel De Wolf, Guy Girouille, Ariel Gonzalez Ruiz, Lodewijk Goubert, Thierry Lhoest, Laurence Pinte, Maria Ploumen, Bergie Van den Bossche, José Vilain

Membres représentés par procuration :

Michel Colinet, Catherine Dendauw,

Lors de cette réunion plénière, plusieurs sujets ont été examinés.

Les membres de la Commission des Normes Comptables ont approuvé les projets d'avis relatifs, respectivement, aux indications à publier dans l'annexe en cas de non-utilisation des règles d'évaluation à la juste valeur pour les instruments financiers, et au traitement comptable de la déduction majorée de certains frais fiscalement admise au-delà du montant des frais réellement faits ou supportés moyennant la respect de la condition d'intangibilité. Les projets seront publiés sur le site de la Commission pour consultation publique.

Les membres se sont également penchés sur les questions suivantes : le traitement comptable des impôts différés liés à des plus-values réalisées bénéficiant du régime de la taxation différée et liés à des subsides en capital – révision de l'avis 165/1 et les sociétés ayant un siège réel en Belgique et un siège statutaire à l'étranger : application du droit comptable belge et du droit des sociétés.

La Commission a par ailleurs préparé une lettre de commentaires à l'attention de l'IASB concernant l'exposure draft « Leasing ».